



Comité Syndical du 21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Buzet sur Baïse, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 14/03/2024.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2024-03
Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI départ avant le vote de DL2024-08, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

Pour les suppléants : M. Christophe MELON remplaçait M. Christian LAFOUGERE, M. Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET (**2 présents**).

Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Madame Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN départ avant le vote de DL2024-07, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

Pour les suppléants : Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Nicolas CHOISNEL départ avant le vote de DL2024-08 remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU.

Albret Communauté : Mesdames Dominique BOTTEON, Isabelle SALIS, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO, Jacques LAMBERT.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB
Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif
Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique
Mme Laurence SANS : Secrétariat

N° Ordre : 2024-03

Objet : Modification de la délibération n°2023-21 : Création d'un emploi non permanent de chargé de mission biodéchets et approbation du plan de financement – contrat de projet

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DL2023_14 autorisant le président à déposer une candidature pour l'appel à projet Fonds Vert.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques – chargé de mission biodéchets et Maître composteur - à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Cet emploi est créé pour une durée de 12 mois minimum et de 36 mois maximum.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- ✓ Distribution de kits compostages ;
- ✓ Sensibilisation et formation des usagers ;
- ✓ Réalisation d'actions de prévention de la production de déchets verts ;
- ✓ Développement / Gestion / Suivi du compostage partagé et autonome ;
- ✓ Suivi des indicateurs de la gestion de proximité ;
- ✓ Animation du réseau des référents de sites ;
- ✓ Accompagnement des producteurs non professionnels.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera déterminée en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

Le président précise que ce poste est éligible à un financement forfaitaire de la part de l'ADEME à hauteur de 30 000€ par an maximum dans la limite de trois ans et que le président a déjà sollicité le financement de l'ADEME.

Oui l'exposé de M. le Président,
Le Comité Syndical, considérant l'exposé du Président

AR Prefecture

047-200020550-20240321-DL2024_03-DE
 Reçu le 29/03/2024
 Publié le 29/03/2024

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

Article 1 : De modifier la délibération n°2023-21 du 12 décembre 2023.

Article 2 : D'approuver la création d'un poste non permanent à temps complet de chargé de mission biodéchets et Maître composteur en contrat de projet à compter du 1^{er} avril 2024.

Article 3 : Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en ouvrant les postes d'adjoint technique principal de 1^{er} et 2^{ème} classe.

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE					
FILIERE - GRADE	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	2	1	0	1 Responsable du Pôle administratif
Rédacteur	B	1	0	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^o classe	C	2	1	0	1 Agent de la redevance spéciale
Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	C	2	2	0	1 Secrétaire assistante de direction et de gestion des ressources humaines 1 Assistante technique
Adjoint administratif	C	1	0	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	1 Directeur
Technicien principal de 1 ^o classe	B	1	0	0	
Technicien principal de 2 ^o classe	B	1	1	0	1 Technicien de la redevance spéciale / du service prévention - suivi de la flotte de véhicule et du patrimoine
Technicien	B	2	1	0	1 Chargée de communication
Agent de maîtrise Principal	C	1	0	0	
Agent de maîtrise	C	7	7	0	1 Responsable du service collecte, assistant de prévention ; 6 Conducteur de véhicule (S)PL et/ou agents de collecte
Adjoint technique principal de 1 ^o classe	C	8	5	0	1 gardien de déchetterie et de suivi trentenaire ISDND Fauillet ; 4 Conducteurs de véhicule PL et/ou agents de collecte
Adjoint technique principal de 2 ^o classe	C	14	12	0	8 Conducteurs de véhicule (S)PL et/ou agents de collecte ; 3 Gardiens de déchetterie ; 1 agent au quai de transfert
Adjoint technique	C	12	9	0	6 Conducteurs de véhicule PL et/ou agents de collecte ; 2 Mécaniciens ; 1 Gardienne de déchetterie
Total		55	40	0	

AR Prefecture

047-200020550-20240321-DL2024_03-DE
Reçu le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC				
FILIERE - GRADE	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ANIMATION				
Animateur	B	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1		0
Rédacteur	B	1		0
Adjoint administratif	C	1		0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	15	11	
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	C	1 +1		
Adjoint technique de 1 ^{er} classe	C	1 +1		
Total		21	12	

Article 4 : De poursuivre la procédure de recrutement et de signer le contrat de projet.

Article 5 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget primitif 2024.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 29/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance
Philippe LAGARDE